

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 140 (2019)
Heft: 7

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

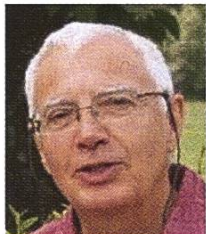
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal du comité du 14 mai 2019 à 17h 15 à Neuchâtel



Personnes présentes :

Pour le comité : Sonia Burri-Schmassmann, Isabella Moretti, Benoît Droz, Olivier Mooser, David Gillon, Guillaume Kaufmann, Francis Saucy et Max Huber.

1. PV du 9 avril 2019

Il est accepté moyennant la modification suivante : Guillaume reprend le dicastère en juin avec le premier article dans la revue de juillet.

2. Assurance RC SAR: information de la présidente

Après entretien avec un conseiller en assurances et contact pris auprès de l'assureur actuel, différentes informations sont parvenues à la présidente sur l'étendue des couvertures d'assurances en vigueur à ce jour.

Sur la base de ces différentes informations, la présidente a demandé à Aude Steiner et Francis Saucy de publier, dans la revue et sur le site internet, un document qui résume les couvertures RC de base. Etant donné que l'échéance du contrat est fixée au 31 décembre de cette année, la présidente propose de faire un appel d'offre. Différentes variantes sont en étude, ce dossier suit son cours.

D'autre part, notre présidente nous présente un document émanant de la BienenSchweiz concernant les premiers soins à donner en cas de piqûre d'abeille. Ce document est destiné à être affiché dans un rucher suisse. Elle nous pose la question de l'opportunité de fournir un tel document pour la SAR?

Décisions:

- Le comité accepte de dénoncer le contrat actuel et de faire un appel d'offres plus centré sur l'apiculture auprès d'autres compagnies d'assurances, voire un contrat-cadre pour la totalité des membres.
- D'éditer un document en PDF concernant les premiers soins lors de piqûre d'abeille, qui sera téléchargeable sur le site internet abeilles.ch.

3. Tarifs d'annonce

Francis Saucy nous transmet les dernières informations au sujet de la révision des tarifs. Une nouvelle grille va être éditée très prochainement.

4. Agenda apicole : information de la présidente

Une séance de travail avec Aude Steiner a eu lieu le jeudi 9 mai. Une nouvelle mise en page est proposée afin de réduire les frais tels que diminuer le nombre de pages en couleur, supprimer la page des tarifs postaux, réduire la taille de certains articles et améliorer la lecture du tableau « Concept varroa » par exemple.

Décision : Le comité accepte ces modifications et les variantes des prix qui ont déjà été présentées lors du comité. La variante qui a été retenue est couverture couleur.

5. Dicastères

Benôit

Il soulève le problème de l'âge minimum pour suivre les cours de débutants avec l'obtention du certificat de participation.

Il nous fait part également de la demande de soutien financier pour la manifestation du 28 et 29 septembre à Courtemelon.

Décisions :

- Un consensus a été établi au sein du comité pour limiter l'âge d'inscription aux cours à 14 ans, avec l'obligation de payer ces cours. La gratuité est offerte aux plus jeunes qui accompagnent leurs parents inscrits aux cours de base avec les obligations qui s'y rattachent.
- Le financement pour la manifestation de Courtemelon est accepté puisqu'il rentre dans le cadre défini pour la promotion de l'apiculture.

Francis

Il nous parle de la préparation de la Journée Mondiale de l'Abeille et des actions qui sont menées en Suisse romande.

Guillaume

Il nous expose ses idées concernant l'orientation qu'il pense donner aux « Conseils aux débutants ».

Il nous fait part des réflexions en cours pour la réorganisation de la Fédération cantonale neuchâteloise d'apiculture (FCNA).

David

Il attend le retour de la demande qu'il a faite auprès de l'administration fiscale fribourgeoise pour l'imposition fiscale de la SAR.

Olivier

Il est en plein contrôle de la facturation liée au site internet, ainsi que de la sécurisation du site.

Sonia

Elle a reçu les premières annonces de contrôles d'exploitation. Par manque de stock, elle a dû recommander des petits labels suite aux commandes des fédérations (4700 feuilles à 32 labels pour un montant net de CHF 1'859.-).

Notre présidente nous fait part d'une nouvelle plus que désolante :

Dans les News de mai 2019, Maag qui est une marque de Syngenta Agro AG, on peut lire au sujet de la gestion des résistances contre les thrips « Commencer à traiter suffisamment tôt assure le meilleur succès possible en matière de lutte. Afin qu'une quantité suffisante de bouillie parvienne jusqu'au lieu où se tiennent les thrips, il faut travailler avec une quantité importante de bouillie (jusqu'à 500 ml/rn » selon la densité des cultures et le stade de développement). Tous les stades de développement ne se sont pas touchés à égalité. Pour une lutte complète, plusieurs traitements à courts intervalles sont nécessaires. Utiliser Perfetto, en alternance avec Vertimec » Gold, Match® Profi et Kendo ». En ajoutant au produit 0,1 % de sucre ou de sirop de nourrissage (alimentation pour abeilles), l'attractivité de la bouillie sera accrue pour les thrips et le traitement sera encore plus efficace ». C'est surtout la mort des abeilles qui est efficace (N.D.L.R.)!!!

Sacs en plastique SAR :

Sonia Burri-Schmassmann propose de vendre ces sacs à moitié prix et par carton, soit 600 pièces pour CHF 60.- + frais de port.

Elaboration d'un communiqué de presse concernant les manifestations liées à la journée mondiale des pollinisateurs.

La présidente propose la création de fiches concernant les obligations des apiculteurs face aux autorités, telles que l'obligation d'annoncer les déplacements de ruches par exemple. Ces obligations seraient mises sur notre site internet.

Décisions :

- Le comité accepte le prix de vente des sacs.
- Le comité central est favorable à la création de fiches d'informations « obligations pour les apiculteurs ».

6. apiservice

Infos de l'assemblée du 27 avril :

Le rapport d'activité se trouve sur le site internet abeilles.ch.

D'autre part, Francis Saucy est nommé au conseil d'administration d'apiservice : félicitations ! Pour la consultation sur l'ordonnance SSA, les membres du comité sont invités à informer leur fédération du contenu de cette consultation et inciter les présidents à agir auprès du vétérinaire cantonal ainsi qu'auprès de la chancellerie de leur canton.

7. apisuisse

Infos de l'assemblée du 27 avril :

On y apprend la dissolution de la commission de marketing par manque de ressources financières et humaines, mais il reste la possibilité de la recréer en cas de besoin.

Les comptes d'apisuisse bouclent avec un bénéfice de CHF 8'900.-. Attention, il faut prendre en considération que les travaux administratifs n'ont pas tous été facturés.

Francis Saucy est nommé comme délégué SAR auprès d'apisuisse : félicitations !

La répartition des ressources financières du contrat Formation et Conseils jusqu'à fin 2021 est établie comme suit : 22,6 % pour la SAR, 2,4 % pour la STA et 75 % pour la BienenSchweiz. Pour la prochaine visite au Palais Fédéral, des flyers ont été édités à cette occasion.

En vue de la procédure de consultation sur la révision des ordonnances du droit alimentaire, des membres du comité se sont proposés pour se répartir la lecture des 464 pages ! Max, Olivier, Guillaume et Sonia se répartissent les tâches.

Mercredi 8 mai, Mathias et Sonia Burri-Schmassmann ont rencontré des représentants de l'OFAG afin de parler de l'ordonnance sur l'appellation alpage et montagne.

8. Ecole suisse d'apiculteur Sàrl : infos de l'assemblée du 27 avril

Les comptes 2018 sont équilibrés et bouclent avec un bénéfice de CHF 472.-.

Changement au niveau de la structure en Suisse romande : Vittorio Quarta est nommé responsable de la formation pour la Suisse romande, un article paraîtra dans la revue de juin.

Rappel : toutes les personnes qui suivent la formation complète qui mène au Brevet fédéral doivent s'acquitter des frais d'écolage, il n'y a aucune exception à cette règle.

L'Ecole suisse d'apiculteur Sàrl est à la recherche d'un expert romand pour les examens finaux. Cette personne doit avoir de très bonnes connaissances apicoles dans tous les secteurs ; de l'expérience dans la pratique d'examens oraux et connaissance de l'allemand sont des atouts nécessaires. Les personnes intéressées peuvent contacter notre présidente.

9. Cas de vols annoncés

Les trois cas présentés ont été traités selon les règlements en cours.

10. Divers et courriers

Prochaine séance, mercredi 3 juillet 2019.

Max Huber, secrétaire



apisuisse

Quelques minutes ...

... C'est le temps nécessaire pour répondre à l'enquête apisuisse. Apportez votre contribution et participez du même coup à un tirage au sort.

apisuisse met sur pied deux enquêtes par Internet chaque année. Celle de printemps concerne les pertes de colonies et celle d'automne les récoltes de miel. Notre souhait serait que au moins 10% des apiculteurs suisses y participent. Peu importe si l'apiculteur s'occupe de deux ou cent ruches. Ce qui est important par contre, c'est qu'il soit disposé à participer aux enquêtes durant quelques années car c'est une condition pour obtenir une image fiable de l'évolution dans le temps.

**Vous pouvez vous inscrire sur notre page Web jusqu'au 31.8.2019:
www.abeilles.ch/recensement**

Début septembre, vous recevrez par e-mail un message vous permettant d'accéder à l'enquête. *Les personnes qui ont déjà participées par le passé à une telle enquête sont déjà enregistrées et recevront automatiquement l'accès à ce nouveau recensement. Une réinscription n'est donc pas nécessaire pour ces apicultrices et apiculteurs.*

Parmi les participants, 5 x 1 carton de couvercles (800 pièces) pour pots de miel d'une valeur de CHF 216.- seront tirés au sort. Les gagnants de l'enquête de printemps 2019 sont: Karl Isenring, Mitteltoggenburg / Adelheid Mauvilly, Freiburger Sensebezirk / Reinhold Christen, Trachselwald / Marco Gianini, TreValli / Marianne Deschenaux, La Gruyère

apisuisse, Jakob Signer-Strasse 4, 9050 Appenzell, Tel. 071 780 10 50
www.bienen.ch, sekretariat@bienenschweiz.ch